

## 170<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., ÉUA (session hybride), du 20 au 24 juin 2022

---

Point 5.8 de l'ordre du jour provisoire

CE170/25  
12 avril 2022  
Original : anglais

### RAPPORT SUR LA SITUATION DU PRÊT D'URGENCE DE LA PART DU FONDS RENOVELABLE POUR L'ACCÈS AUX VACCINS AU FONDS RENOVELABLE RÉGIONAL POUR LES FOURNITURES STRATÉGIQUES DE SANTÉ PUBLIQUE

#### Introduction

1. La pandémie de COVID-19 a eu un impact important sur la santé des populations, les économies nationales et les secteurs sociaux dans l'ensemble de la Région des Amériques. Dans le cadre de leur riposte à la pandémie de COVID-19, les États Membres de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) ont demandé un soutien accru par l'entremise du Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques de santé publique afin d'avoir accès aux fournitures de santé publique essentielles face à la pandémie de COVID-19, y compris les médicaments et autres technologies de la santé liés à la situation d'urgence.

2. En mai 2020, aux termes de la résolution CESS1.R1, une session extraordinaire du Comité exécutif a approuvé un prêt d'urgence interne à court terme d'un montant maximum de US\$ 50 millions,<sup>1</sup> au moyen de transferts de fonds successifs de la part du compte de capital du Fonds renouvelable pour l'accès aux vaccins (Fonds renouvelable) au compte de capital du Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques de santé publique (Fonds stratégique). En juin 2021, le Comité exécutif de l'OPS a adopté la résolution CE168.R10, *Prêt d'urgence de la part du Fonds renouvelable pour l'accès aux vaccins au Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques de santé publique*, qui a prolongé le prêt d'urgence précédemment approuvé jusqu'au 31 décembre 2023 ou jusqu'à la date à laquelle l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) déclarerait la fin de la pandémie, la première de ces échéances étant retenue. Les principales raisons du prêt interne étaient l'augmentation des besoins projetés en fournitures de santé pour la COVID-19 émanant des États Membres qui participent au Fonds stratégique et le solde limité disponible sur le compte de capital du Fonds stratégique pour soutenir les achats anticipés en vue de répondre à ces besoins.

---

<sup>1</sup> Sauf stipulation contraire, toutes les valeurs monétaires dans le présent rapport sont exprimées en dollars des États-Unis.

---

3. L'objet du présent document est de rendre compte au Comité exécutif des mesures prises par le Fonds stratégique pour soutenir les efforts des États Membres en vue de faciliter l'accès aux fournitures de santé essentielles pour la COVID-19 et de la situation du prêt d'urgence de la part du compte de capital du Fonds renouvelable au compte de capital du Fonds stratégique pour soutenir la riposte à la COVID-19, conformément à la résolution CE168.R10.

### **Analyse de la situation**

4. La pandémie de COVID-19 a entraîné une augmentation significative de la demande régionale de fournitures essentielles de santé publique. Dans le même temps, les contraintes pesant sur les chaînes d'approvisionnement ont eu un impact sur la capacité de production au niveau mondial et dans la Région des Amériques, notamment pour les matières premières essentielles. Il en a résulté des pénuries de médicaments et d'autres fournitures de santé publique nécessaires à la fois pour répondre à la pandémie de COVID-19 et pour maintenir les programmes de santé publique prioritaires.

5. Les demandes de soutien technique au moyen du Fonds stratégique ont considérablement augmenté pendant la pandémie. Rien qu'en 2021, le Fonds stratégique a acheté pour \$318 millions de médicaments et autres fournitures de santé publique pour le compte de 30 pays et entités participants, soit une utilisation du mécanisme qui a quadruplé par rapport à 2019. Les médicaments comprenaient des traitements pour les soins critiques aux patients atteints de COVID-19 ainsi que d'autres médicaments essentiels nécessaires au maintien des services de santé essentiels dans le cadre d'autres programmes de santé prioritaires. Les fournitures obtenues dans le cadre du Fonds stratégique comprenaient des équipements de protection individuelle, des tests de diagnostic in vitro – notamment des tests de réaction en chaîne par polymérase et des tests de diagnostic rapide basés sur la détection des antigènes – et des équipements biomédicaux. On estime que 70 millions de personnes dans la Région des Amériques ont bénéficié des médicaments et des produits de santé fournis dans le cadre du Fonds stratégique.

6. Environ 80 % des demandes de soutien dans le cadre du Fonds stratégique de l'OPS sont prépayées par les États Membres participants. Le solde provient du compte de capital du Fonds stratégique, souvent pour accélérer les processus dans un contexte d'urgence ou de contraintes budgétaires. Le compte de capital du Fonds stratégique reçoit un financement de la composante de capitalisation des frais de service, conformément à la résolution CD58.R4 (2020) du Conseil directeur de l'OPS, et fournit aux États Membres de l'OPS une ligne de crédit pour l'achat de fournitures stratégiques de santé publique que les États Membres remboursent à réception des produits. Lorsque les fonds disponibles sur le compte de capital du Fonds stratégique sont insuffisants, un prêt d'urgence interne provenant du compte de capital du Fonds renouvelable peut être demandé conformément à la résolution CE168.R10.

7. Du fait d'une utilisation accrue du Fonds stratégique de l'OPS, le montant des fonds disponibles sur le compte de capital du Fonds stratégique a augmenté de 70 %, passant de \$18,4 millions en janvier 2019 à \$31,3 millions à la fin de décembre 2021. Les pays ont utilisé le compte de capital du Fonds stratégique pour avoir rapidement accès aux fournitures stratégiques de santé publique pendant la pandémie. Le nombre de pays utilisant la ligne de crédit du compte de capital a augmenté, passant de 15 pays au cours de la période biennale 2018-2019 à 17 pays au cours de la période biennale 2020-2021. L'utilisation cumulée totale<sup>2</sup> du compte de capital a dépassé 100 % en 2020 comme en 2021, ce qui témoigne d'une utilisation et d'un taux de rotation élevés des fonds.

8. Au cours de la période biennale 2020-2021, deux prêts d'urgence internes à court terme ont été accordés au moyen d'un transfert de fonds du compte de capital du Fonds renouvelable au compte de capital du Fonds stratégique, conformément à la résolution CE168.R10, pour soutenir l'achat d'urgence de fournitures liées à la COVID-19. Les prêts ont ensuite été remboursés dans les délais impartis et sans incidence sur la disponibilité des fonds pour l'achat de vaccins dans le cadre du Fonds renouvelable.

9. Des améliorations constantes ont été apportées à la gestion du Fonds stratégique afin de soutenir les États Membres de manière plus efficace et efficiente. Ces mesures comprennent : a) la collaboration avec les États Membres pour renforcer les capacités de gestion de la chaîne d'approvisionnement en introduisant des modèles de prévision basés sur la morbidité, la planification de la demande et des cadres de consolidation régionaux, b) la rationalisation des plans de passation de marchés tout au long de l'année sur la base des principes de la livraison juste-à-temps,<sup>3</sup> c) l'introduction de méthodes d'expédition plus flexibles alternant entre le transport aérien et le transport multimodal (c'est-à-dire, transport terrestre et maritime) afin de compenser de manière significative les augmentations des coûts de logistique, d'expédition et d'assurance dues à la pandémie et d) l'optimisation de l'utilisation des ressources sur la base d'achats prépayés, y compris la réaffectation de dons et d'autres ressources financières pour exécuter le prépaiement et garantir autant que possible le remboursement des lignes de crédit dans les délais. Ces améliorations dans la gestion des performances ont permis d'atténuer la nécessité, à plusieurs reprises, d'avoir recours à un prêt d'urgence interne à court terme par le biais d'un transfert de fonds du compte de capital du Fonds renouvelable au compte de capital du Fonds stratégique.

10. Les dispositions relatives au prêt d'urgence interne continuent d'être un outil essentiel pour répondre aux besoins en fournitures de santé publique liés à la COVID-19 des États Membres de l'OPS. Le prêt renforce la capacité à court terme du Fonds stratégique afin de permettre l'accès à des fournitures d'urgence vitales pour la riposte d'urgence à la COVID-19. Le Bureau sanitaire panaméricain (BSP) a mis en place les

---

<sup>2</sup> L'utilisation cumulée est calculée en divisant le montant total cumulé des crédits accordés aux États Membres au cours de l'exercice par le solde de clôture du compte de capital de cet exercice.

<sup>3</sup> La livraison juste-à-temps est une stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement qui consiste à envoyer les produits juste au moment où ils sont nécessaires, sur la base des prévisions, afin d'éviter les coûts de stockage supplémentaires et le risque de péremption des produits.

mécanismes de planification et opérationnels nécessaires pour déterminer les montants et le calendrier de tout transfert du Fonds renouvelable au Fonds stratégique afin de mieux répondre aux besoins des États Membres, en temps voulu. Le BSP a également mis en place des contrôles de gestion et financiers appropriés pour assurer des remboursements dans les délais au Fonds renouvelable, de sorte qu'il n'y ait pas d'impact sur la capacité du BSP à soutenir les États Membres participant au Fonds renouvelable de l'OPS.

11. Compte tenu de l'évolution du contexte de la pandémie de COVID-19, et afin de continuer à répondre aux demandes des États Membres de l'OPS en matière d'accès aux médicaments et aux fournitures de santé publique essentiels, le mécanisme de prêt d'urgence interne du compte de capital du Fonds renouvelable au compte de capital du Fonds stratégique restera disponible pour les États Membres de l'OPS, si nécessaire, jusqu'au 31 décembre 2023, ou jusqu'à la date à laquelle l'OMS déclarera la fin de la pandémie, la première de ces échéances étant retenue.

### **Suivi et évaluation**

12. Le prêt d'urgence interne continuera d'être administré conformément aux procédures et contrôles établis, y compris, mais sans s'y limiter : *a)* l'analyse régulière des prévisions de soutien dans le cadre du Fonds stratégique et du Fonds renouvelable, *b)* l'analyse financière de l'utilisation et de la disponibilité du capital dans chaque Fonds et *c)* l'obtention d'engagements formels de la part des États Membres pour le remboursement en temps voulu des montants reçus dans le cadre des lignes de crédit. Dans toutes les situations, toute demande de prêt continuera à faire l'objet d'une analyse complète pour s'assurer qu'il n'y aura pas d'impact sur la capacité du Fonds renouvelable à soutenir les opérations pendant la période de prêt indiquée. Le Fonds stratégique continuera d'améliorer l'efficacité et l'efficacités des processus de passation de marchés de bout en bout grâce à des collaborations visant à renforcer la capacité de gestion de la chaîne d'approvisionnement et à des initiatives de transformation numérique.

### **Mesure à prendre par le Comité exécutif**

13. Le Comité exécutif est invité à prendre note du présent rapport et à formuler tous commentaires qu'il juge pertinents.

- - -